



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-210

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2025, le règlement suivant :

2098-LAS-210 Règlement modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mai 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 mai 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement